
Deuxième réunion préparatoire
Genève, 28 et 29 juin 2004
Point 10 de l'ordre du jour

RAPPORT D'ACTIVITÉ DE LA DEUXIÈME RÉUNION PRÉPARATOIRE

Introduction

1. La Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction dispose, en son article 12, paragraphe 1, que le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies convoquera une conférence d'examen cinq ans après l'entrée en vigueur de la Convention.
2. La deuxième Réunion préparatoire a été tenue en application des décisions prises à la cinquième Assemblée des États parties. La cinquième Assemblée est convenue de tenir la première Conférence d'examen de la Convention dans les bâtiments de l'ONU à Nairobi du 29 novembre au 3 décembre 2004, et de tenir des réunions préparatoires dans les bâtiments de l'ONU à Genève le 13 février et les 28 et 29 juin 2004. En outre, l'Assemblée est convenue de désigner l'Ambassadeur d'Autriche, M. Wolfgang Petritsch, Président de la première Conférence d'examen, de demander au Kenya de désigner un secrétaire général de la Conférence d'examen, d'approuver l'estimatif des coûts de la tenue des réunions préparatoires établi par l'ONU, et d'entreprendre les préparatifs en se fondant sur les éléments figurant dans le rapport du Président de la quatrième Assemblée des États parties (APLC/MSP.5/2003/5, annexe II). Enfin, l'Assemblée a encouragé vivement les États à se faire représenter à l'échelon le plus élevé possible au débat de haut niveau qu'il est prévu de tenir à la fin de la première Conférence d'examen.

Organisation de la deuxième Réunion préparatoire

3. M. Wolfgang Petritsch, Ambassadeur d'Autriche et Président désigné de la première Conférence d'examen, a ouvert la deuxième Réunion préparatoire le 28 juin 2004. À cette occasion, le Président désigné s'est de nouveau déclaré convaincu que les préparatifs devaient se dérouler dans la transparence et être ouverts à tous. À cet égard, il a remercié les Collaborateurs du Président, les Coprésidents actuels et passés des comités permanents et d'autres acteurs qui l'avaient secondé dans la préparation des documents à soumettre à la deuxième Réunion préparatoire. En ce qui concerne ces documents, le Président désigné a rappelé que la première Réunion préparatoire avait pris note du fait qu'il souhaitait voir les États parties lui donner après la deuxième Réunion une idée claire de ce qui devrait figurer dans la documentation à établir pour la Conférence d'examen, afin qu'il puisse fournir au plus vite des projets de document aux États parties pour examen.

4. À sa 1^{re} séance plénière, le 28 juin 2004, la deuxième Réunion préparatoire a adopté son ordre du jour tel qu'il figure dans le document APLC/CONF/2004/PM.2/1 et qui est joint en annexe au présent rapport en tant qu'annexe I. À la même séance, le Président désigné a informé la Réunion qu'il se guiderait sur le règlement intérieur appliqué à la dernière assemblée des États parties.

Participation à la deuxième Réunion préparatoire

5. Les 94 États parties dont le nom suit ont participé à la Réunion: Afghanistan, Afrique du Sud, Allemagne, Albanie, Angola, Argentine, Australie, Autriche, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bolivie, Bosnie-Herzégovine, Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Canada, Espagne, Chili, Colombie, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Croatie, Chypre, Danemark, Djibouti, Équateur, El Salvador, ex-République yougoslave de Macédoine, France, Grèce, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Guyana, Honduras, Hongrie, Islande, Irlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Malawi, Mali, Malte, Mauritanie, Mexique, Mozambique, Namibie, Nicaragua, Niger, Nigéria, Norvège, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Portugal, Qatar, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Siège, Sénégal, Serbie-et-Monténégro, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Suriname, Tadjikistan, Tchad, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela, Yémen, Zambie et Zimbabwe.

6. Un État – l'Estonie – qui avait ratifié la Convention ou y avait adhéré, mais à l'égard duquel cette dernière n'était pas encore entrée en vigueur, a participé à la Réunion en qualité d'observateur.

7. Quatre États signataires – le Brunéi Darussalam, l'Éthiopie, l'Indonésie et la Pologne – qui n'avaient pas encore ratifié la Convention ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs.

8. Les 12 États dont le nom suit, qui n'étaient pas non plus parties à la Convention, ont participé à la réunion en qualité d'observateurs: Bhoutan, Chine, Égypte, Finlande, Iraq, Israël, Kazakhstan, Koweït, Liban, Maroc, Mongolie et Oman.

9. Les organisations et institutions internationales, organisations régionales, organisations non gouvernementales et entités ci-après ont participé à la Réunion en qualité d'observateurs: Campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres, Centre international de déminage humanitaire de Genève (CIDHG), Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Commission européenne, Département des affaires de désarmement de l'ONU, Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Groupe ACP, Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR), Institut international de recherches pour la paix, Ligue des États arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation des États américains (OEA), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Service de l'action antimines de l'ONU.

10. On trouvera dans les documents APLC/CONF/2004/PM.2/Misc.1 et INF.1, respectivement, une liste provisoire et une liste définitive de toutes les délégations à la deuxième Réunion préparatoire.

Travaux de la deuxième Réunion préparatoire

11. La deuxième Réunion préparatoire a tenu quatre séances plénières, les 28 et 29 juin 2004.
12. La Réunion a revu des recommandations concernant un ordre du jour provisoire, un programme de travail provisoire, un estimatif des coûts, un projet de règlement intérieur, ainsi que les vice-présidents de la première Conférence d'examen.
13. La Réunion a examiné deux projets de document qu'avait établis le Président désigné – *Projet d'examen du fonctionnement et de l'état de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction: 1999-2004* (APLC/CONF/2004/PM.2/L.5) et *Projet de plan d'action de Nairobi, 2005-2009: Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel* (APLC/CONF/2004/PM.2/L.6). En outre, la Réunion a examiné les conclusions qui pourraient être formulées au sujet de l'application de la Convention. Des États parties et d'autres États et entités ont fait des propositions concrètes et ciblées sur ces questions afin d'aider le Président désigné à établir des versions plus poussées desdits documents. De plus, la Réunion a pris note du fait que le Président désigné demandait aux délégations intéressées de lui faire parvenir toutes observations supplémentaires par écrit au plus tard le 15 juillet 2004.
14. La Réunion a examiné un projet de document intitulé *Nature, périodicité et enchaînement des assemblées des États parties après 2004 et questions connexes* (APLC/CONF/2004/PM.2/L.7/Amend.1). Des États parties et d'autres États et entités ont fait des observations au sujet de ce document afin d'aider à l'établissement d'une version plus poussée qui puisse fonder les décisions à prendre à la Conférence d'examen. Toutes observations supplémentaires sur la question des assemblées après 2004 devaient être communiquées au plus tard le 15 juillet 2004.
15. La Réunion a accueilli avec satisfaction l'offre faite par la Croatie d'accueillir la sixième Assemblée des États parties.
16. Des États parties et d'autres États et entités ont fait des propositions concernant un projet de déclaration de haut niveau; ils ont affirmé qu'une telle déclaration devait être percutante, concise et mémorable.
17. La Réunion a pris note de l'intention du Président désigné de tenir une réunion informelle d'une journée à Genève, le 24 septembre 2004, et de l'espoir exprimé par le Président désigné que les États parties seraient alors en mesure d'accepter à titre informel les projets de document de la Conférence d'examen, du moins autant que faire se pourrait. La Réunion a également pris note de l'engagement du Président désigné de faire en sorte que les projets de document soient distribués bien avant la réunion informelle du 24 septembre 2004.
18. Le Kenya, pays hôte de la première Conférence d'examen, a fait le point sur les questions logistiques et administratives liées à la Conférence et le secrétariat a fait de même sur les questions d'organisation.

Décisions et recommandations

19. La Réunion a recommandé que soient adoptés à la première Conférence d'examen l'ordre du jour provisoire révisé, le programme de travail provisoire révisé, le projet de règlement intérieur révisé et l'estimatif révisé des coûts, publiés sous les cotes APLC/CONF/2004/PM.2/L.1, L.2, L.3 tel que modifié oralement eu égard à la recommandation concernant l'élection de neuf vice-présidents, et L.4, respectivement. En outre, la Réunion a pris note des intentions du Président désigné concernant les moyens les plus indiqués de mettre en œuvre l'ordre du jour et le programme de travail.

20. La Réunion a recommandé que, eu égard à la pratique suivie avec succès par les États parties lors de leurs assemblées annuelles, les Coprésidents des quatre Comités permanents fassent fonction de vice-présidents de la Conférence d'examen, à savoir les représentants de l'Australie, du Cambodge, de la Croatie, du Guatemala, de l'Italie, du Japon, du Mexique et des Pays-Bas. En outre, étant donné que la Conférence d'examen aurait lieu en Afrique et que les coprésidents ne comptaient en 2004 aucun représentant d'un État partie d'Afrique, la Réunion a recommandé qu'un vice-président supplémentaire soit élu à la Conférence d'examen.

Documentation

21. On trouvera à l'annexe II du présent rapport la liste des documents de la deuxième Réunion préparatoire. Ces documents sont disponibles par le biais du Système de diffusion électronique des documents de l'ONU (<http://www.ods.unog.ch>).

Adoption du rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire

22. La Réunion a adopté le projet de rapport d'activité reproduit dans le document APLC/CONF/2004/PM.2/CRP.1, avec des modifications faites oralement. Son rapport d'activité est publié sous la cote APLC/CONF/2004/PM.2/2.

Annexe I

ORDRE DU JOUR

tel qu'il a été adopté à la 1^{re} séance plénière le 28 juin 2004

1. Ouverture de la deuxième Réunion préparatoire.
2. Adoption de l'ordre du jour de la deuxième Réunion préparatoire.
3. Recommandation d'un projet d'ordre du jour de la première Conférence d'examen.
4. Recommandation d'un projet de programme de travail de la première Conférence d'examen.
5. Recommandation d'un projet de règlement intérieur de la première Conférence d'examen.
6. Recommandation concernant les vice-présidents de la première Conférence d'examen.
7. Recommandation d'un estimatif des coûts de la première Conférence d'examen.
8. Consultations officieuses:
 - a) Sur les préparatifs d'un examen de l'état et du fonctionnement de la Convention et sur l'élaboration d'un plan d'action 2005-2009;
 - b) Sur la tenue d'assemblées des États parties dans l'avenir et les questions qui y sont liées;
 - c) Sur une déclaration de haut niveau;
 - d) Sur l'adoption, en tant que de besoin, de conclusions relatives à l'application de la Convention;
 - e) Sur les questions administratives et logistiques.
9. Questions diverses.
10. Examen et adoption du rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire.

Annexe II

LISTE DES DOCUMENTS DE LA DEUXIÈME RÉUNION PRÉPARATOIRE
Genève, 28 et 29 juin 2004

Cote	Titre
APLC/CONF/2004/PM.2/1	Ordre du jour provisoire Établi par le Président désigné
APLC/CONF/2004/PM.2/2	Rapport d'activité de la deuxième Réunion préparatoire
APLC/CONF/2004/PM.2/WP.1	Commentaires aux préparatifs d'un examen de l'état et du fonctionnement de la Convention et sur l'élaboration d'un plan d'action 2005-2009 présentés par le Président Document établi par la France
APLC/CONF/2004/PM.2/L.1	Recommandation d'un ordre du jour provisoire de la première Conférence d'examen
APLC/CONF/2004/PM.2/L.2	Recommandation d'un programme de travail provisoire de la première Conférence d'examen
APLC/CONF/2004/PM.2/L.3	Recommandation d'un projet de règlement intérieur de la première Conférence d'examen qui se tiendra du 29 novembre au 3 décembre 2004 à Nairobi
APLC/CONF/2004/PM.2/L.4	Recommandation d'un estimatif des coûts liés à l'organisation de la première Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction Note du Secrétariat
APLC/CONF/2004/PM.2/L.5	Projet d'examen du fonctionnement et de l'état de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction: 1999-2004

APLC/CONF/2004/PM.2/L.6	Projet de plan d'action de Nairobi 2005-2009: Faire que cessent les souffrances causées par les mines antipersonnel
APLC/CONF/2004/PM.2/L.7	Nature, périodicité et enchaînement des assemblées des États parties après 2004 et questions connexes
APLC/CONF/2004/PM.2/L.7/Amend.1	Nature, périodicité et enchaînement des assemblées des États parties après 2004 et questions connexes Document établi par l'Allemagne, la Malaisie et le Président désigné
APLC/CONF/2004/PM.2/CRP.1	Draft Procedural Report of the Second Preparatory Meeting
APLC/CONF/2004/PM.2/Misc.1	Liste provisoire des participants
APLC/CONF/2004/PM.2/INF.1	Liste des participants

Pour toutes questions techniques sur la procédure à suivre pour obtenir les documents susmentionnés, contacter directement le Système de diffusion électronique des documents de l'ONU par courrier électronique (<http://www.ods.unog.ch/ods/>). L'accès au Système est gratuit pour les fonctionnaires du Secrétariat de l'ONU, pour un certain nombre d'utilisateurs des institutions spécialisées et organisations du système des Nations Unies et pour 20 utilisateurs au maximum dans chacun des États Membres de l'Organisation. Les demandes d'accès sont à adresser à la personne suivante:

M^{me} Margaret Wachter
Adresse électronique: mwachter@unog.ch
Télécopie: +41 22 917-0736
Téléphone: +41 22 917-3657
